

**Séance du 05 Février 2009**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 30 janvier 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. le Maire, M. Causse à M. Pommiez, M. Aguerre à M. Etcheto.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : INFRASTRUCTURES, ESPACES PUBLICS et CADRE DE VIE - Requalification de l'avenue Resplandy - Travaux de voirie sur la séquence aval - Lancement de la consultation des entreprises

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne souhaite poursuivre les travaux de requalification de l'avenue Resplandy, en traitant dans un premier temps la séquence située à l'aval du pont St-Frédéric.

Le projet prévoit de prolonger l'aménagement réalisé en 2007 et 2008 sur la séquence centrale, à savoir notamment : création d'une voie pour circulations douces (piétons et vélos) côté Adour, réduction de la largeur de la chaussée à 6 m, aménagement de

stationnement longitudinal, réfection du trottoir côté bâti, sécurisation de passages piétons. Il est en outre prévu de créer un giratoire de 11 m de rayon au droit du parking Gayon.

A l'issue de ces travaux, la continuité du site propre pour cyclistes sera assurée en rive gauche de l'Adour depuis l'ancien passage à niveau de Fraïs jusqu'à la limite avec Anglet. Cette opération peut bénéficier d'une participation financière au titre des itinéraires cyclables.

Ces travaux de voirie et réseaux (hors matériel d'éclairage, mobilier et végétaux) d'un montant prévisionnel de 1.200.000 € HT (toutes tranches) sont programmés à partir de juin 2009 pour une durée de 3 mois (pour la tranche ferme) et font l'objet d'un appel d'offres ouvert.

Le marché sera décomposé en :

- une tranche ferme traitée en 2009 sur le tronçon compris entre le pont St-Frédéric et le n° 22 (situé 50 m environ en amont du pont ferroviaire) ;
- une tranche conditionnelle 1 (2010) sur le tronçon compris entre le n° 15 (situé 50 m environ à l'aval du pont ferroviaire) et le carrefour de la rue Ravignan ;
- une tranche conditionnelle 2 pour le tronçon de 100 m situé entre les deux zones traitées lors des deux tranches précédentes et qui sera réalisée après la construction du nouveau pont ferroviaire.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le mode de dévolution des travaux ;
- approuver le présent dossier de consultation des entreprises ;
- autoriser Monsieur le Maire à :
  - signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ;
  - signer les décisions de poursuite dans la limite des crédits disponibles ;
  - solliciter les participations financières des organismes compétents, au taux le plus élevé possible.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.